

JOURNAL OFFICIEL

DE LA REPUBLIQUE TOGOLAISE

PARAISANT LE 1^{er} ET LE 16 DE CHAQUE MOIS A LOME

Destinations	Abonnement 1 an		Abonnement 6 mois		ABONNEMENTS, ANNONCES ET AVIS DIVERS
	Ordinaire	Avion	Ordinaire	Avion	
Togo, France et autres pays d'expression française	2.000	4.000	1.100	2.100	Pour les abonnements, annonces et réclamations, s'adresser à l'EDITOGO B.P. 891 — Tél. 21-37-18 -- 21-61-08 — FAX (228) 21-61-07 — LOME Les abonnements et annonces sont payables d'avance La ligne 80 frs Minimum 250 frs Chaque annonce répétée : moitié prix : Minimum 250 frs
Etranger	2.300	4.500	1.250	2.350	
Prix du Numéro par porteur ou par Poste :					
Togo, France et autres pays d'expression française				150 frs	
Etranger : Port en sus					
Les numéros spéciaux				200 frs	

DIRECTION, REDACTION ET ADMINISTRATION :

CABINET DU PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE — TEL. : 21-27-01 — LOME

SOMMAIRE

PARTIE OFFICIELLE

ACTES DU GOUVERNEMENT DE LA REPUBLIQUE TOGOLAISE

LOIS, ORDONNANCES, DECRETS, ARRETES ET DECISIONS

DECRETS

1994

24 avril — Décret n° 029/PR Fixant la date d'Ouverture et de clôture de la Campagne Electorale en vue des Elections Législatives Partielles 2

PARTIE NON OFFICIELLE

AVIS, COMMUNICATIONS ET ANNONCES

RECEPISSES DE DECLARATION D'ASSOCIATIONS

PARTIE OFFICIELLE

ACTES DU GOUVERNEMENT DE LA REPUBLIQUE TOGOLAISE

LOIS, ORDONNANCES, DECRETS, ARRETES ET DECISIONS

DECRETS

DECRET N° 94-029/PR. du 24 avril 1994 fixant la date d'ouverture et de clôture de la Campagne Electorale en vue des Elections Législatives Partielles.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Vu la Constitution du 14 Octobre 1992, notamment en son article 152 ;

Vu la Loi N° 92-03 du 08 Juillet 1992 portant Code Electoral ;

Vu l'Ordonnance n° 93-02 du 16 Avril 1993 modifiant et complétant certaines dispositions de la Loi n° 92-03 du 08 Juillet 1992 portant Code Electoral ;

Vu le Décret n° 93-070 du 02 Juin 1993 portant création des Circonscriptions Electorales ;

Vu le Décret n° 94-014/PR du 06 Avril 1994 portant convocation du Corps Electoral en vue des Elections Législatives partielles ;

Vu l'Accord paraphé à Ouagadougou et signé à Lomé le 11 Juillet 1993 ;

Sur rapport conjoint du Ministre de l'Administration Territoriale et de la Sécurité et du Secrétaire d'Etat auprès du Ministre de l'Administration Territoriale et de la Sécurité, Chargé des Consultations Electorales ;

Le Conseil des Ministres entendu ;

DECRETE :

Article premier — La date d'ouverture de la Campagne Electorale en vue du premier tour de scrutin des Elections Législatives partielles est fixée au Vendredi 29 Avril 1994 à zéro heure.

Art. 2 — La Campagne Electorale prend fin le Vendredi 13 Mai 1994 à minuit.

Art. 3 — Le Ministre de l'Administration Territoriale et de la Sécurité et le Secrétaire d'Etat auprès du Ministre de l'Administration Territoriale et de la Sécurité, Chargé des Consultations Electorales sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent décret qui sera publié au **Journal Officiel** de la République togolaise.

Fait à Lomé, le 24 avril 1994

Général Gnassingbé EYADEMA

Le Premier Ministre
Joseph Kokou KOFFIGOH

Le Ministre de l'Administration Territoriale
et de la Sécurité
Combévi Georges AGBODJAN

Le Secrétaire d'Etat Chargé
des Consultations Electorales
Boukari TABIOU.

DECISION N° 3 du 17 MARS 1994 DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'EDITOGO PORTANT NOMINATION DU DIRECTEUR GENERAL

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'EDITOGO

Vu la loi N° 90-26 du 4 décembre 1990 portant réforme du cadre Institutionnel et Juridique des ENTREPRISES PUBLIQUES ;

Vu le décret N° 91-197 du 16 Août 1991 pris pour l'application de la loi N° 90-26 du 4 Décembre 1990 portant réforme du cadre Institutionnel et Juridique des ENTREPRISES PUBLIQUES ;

Vu le décret N° 91-086/PMRT du 23 Octobre 1991 portant transformation de l'Etablissement

National des Editions du Togo adoptés le 23 Avril 1991 par le Conseil de Surveillance et modifiés par l'avenant en date du 15 Mars 1993 ;

Vu la décision N° 1/CS portant nomination des membres du Conseil d'Administration de l'Etablissement National des Editions du Togo (EDITOGO) ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration en date du 3 Décembre 1993 ;

Article premier — Est nommé Directeur Général de l'EDITOGO, M. AMABLEY KoKou Wolali Prosper, Gestionnaire.

Art. 2 — Cette décision qui prend effet pour compter de la date de sa signature sera publiée au Journal Officiel de la République Togolaise.

Fait à Lomé, le 17 Mars 1994

Pour le Conseil d'Administration,
Le Président,
Mawutoe D'ALMEIDA.

PARTIE NON OFFICIELLE

RECEPISSES DE DECLARATION D'ASSOCIATIONS RECEPISSE DE DECLARATION D'ASSOCIATION n° 179/MATS-SG-APA-AP du 8-2-94

Titre de l'Association : ASSOCIATION DES TRAVAILLEURS VICTIMES DE GREVE 93 (A.T.V.C. 93)

Siège : LOME

Buts : Association des Travailleurs Victimes de la Grève 93 a pour but :

- De rapprocher tous les agents victimes de la grève en vue d'une meilleure compréhension, de créer entre eux un sentiment de cohésion nationale de fraternité,
- De défendre et d'améliorer les intérêts matériels et moraux de ses membres.
- D'établir et d'entretenir des rapports avec les autres associations du Togo en particulier et du monde en général.
- De contribuer à l'épanouissement, au développement de la culture de ses membres.

Lomé, le 8 février 1994

Le ministre de l'Administration
territoriale et de la Sécurité,
Combévi Georges AGBODJAN

RECEPISSE DE DECLARATION D'ASSOCIATION n° 446/MATS-SG-APA-PC

TITRE DE L'ASSOCIATION : MINISTERE DES
DISCIPLES DU CHRIST

SIEGE : LOME

BUTS : l'Association «Ministère des Disciples du Christ» a pour buts :

— de se rassembler pour l'adoration du Seigneur JESUS-CHRIST aux temps décidés par les membres et comme il est prescrit dans la Bible ;

— de faire répandre l'Evangile de JESUS-CHRIST dans toute sa pureté, sa simplicité et dans sa plénitude, en tous lieux, aux moyens de l'enseignement biblique par correspondance, de prédications publiques et privées et de projections de films sur l'évangile, selon les principes et exemples donnés dans la Bible. Mais également par la distribution de brochures gratuites afin de mieux éclairer sur sa profession de foi religieuse :

— et de faire toute œuvre bonne selon la bible la religion pure et sans tâche devant DIEU, consiste à visiter les orphelins, les veuves dans leurs afflictions, les malades et tous ceux qui sont épris de mauvais esprits pour les délivrer de leurs liens (Jacques 1 : 27; Marc 16-15 à 17).

P. J.

— Statut

— Liste des Membres
du Bureau-Directeur

Lomé, le 6 avril 1994

LE MINISTRE DE L'ADMINISTRATION
TERRITORIALE ET DE LA SECURITE,

Combévi Georges AGBODJAN

RECEPISSE DE DECLARATION D'ASSOCIATION
N° 487/MATS-SG-APA-PC du 20-4-94

TITRE DE L'ASSOCIATION : « EXODE RURAL
ZERO »

SIEGE : SOKODE

BUTS : l'Association « Exode Rural Zéro » a pour but :

- de lutter contre l'exode rural sous toutes ses formes ;
- une mission sociale ;
- une mission économique pour encourager l'initiative privée ;
- une mission de formation, d'encadrement et de suivi des jeunes afin de leur permettre de participer au développement de la localité et partant de la Nation.

P.J.

— Statuts

— Liste des Membres
du Bureau-Directeur

Lomé, le 20 Avril 1994

Le ministre de l'administration
Territoriale et de la Sécurité,
Combévi Georges AGBODJAN

RECEPISSE DE DECLARATION D'ASSOCIATION
N° 448/MATS-SG-APA-PC du 1er avril 1994

TITRE DE L'ASSOCIATION : AMICALE DES
RESSORTISSANTS DE TCHOIDE

(AMI. RE. T.)

SIEGE : LOME

BUTS : l'Amicale des Ressortissants de Tchoïdè a pour but :

- de réunir tous les fils de Tchoïdè résidant loin de leur village afin d'amener chacun à prendre conscience de la condition humaine et à participer à la résolution des problèmes sociaux et humains que confrontent les membres de la famille.

P. J.

— Statut

— Liste des Membres
du Bureau-Directeur

Lomé, le 6 avril 1994

LE MINISTRE DE L'ADMINISTRATION
TERRITORIALE ET DE LA SECURITE,
Combévi Georges AGBODJAN

RECEPISSE DE DECLARATION D'ASSOCIATION
N° 531/MATS-SG-APA-PC du 16-4-94

TITRE DE L'ASSOCIATION : "ASSOCIATION DES
CUISINIERS ET SERVEURS DESCEUVRES

(A. C. S. D.)

SIEGE : TSEVIE

BUTS : l'Association des cuisiniers et Serveurs Désœuvrés a pour buts :

- l'installation d'un Restaurant-Bar à Tsévié puis des Restaurants-Bars dans tous les centres urbains et et chefs lieux de canton ;
- favoriser l'éclosion totale et parfaite des talents culinaires
- apprendre à ses membres à se prendre en charge ;
- œuvrer à l'épanouissement de l'être humain dans toute son intégrité ;
- lutter contre la pollution et rechercher les solutions aux problèmes hygiéniques et sanitaires auxquels est confronté l'homme.

P. J.

du Bureau-Directeur

— Liste des Membres

— Statut

Lomé le 28 avril 1994

LE MINISTRE DE L'ADMINISTRATION
TERRITORIALE ET DE LA SECURITE,
Combévi Georges AGBODJAN

RECEPISSE DE DECLARATION D'ASSOCIATION
n° 356 MATS-SG-APA PC du 17-3-94

TITRE DE L'ASSOCIATION : ASSOCIATION FOLK-
KLORIQUE MOBA (A. F. M.)

SIEGE : LOME

- BUTS :** Association Folklorique Moba a pour but :
- de défendre les valeurs traditionnelles et morales de ses membres,

- d'étudier les problèmes culturels afin de trouver les solutions adéquates.
- de collaborer étroitement avec les autres associations folkloriques,

P. J.

- Statut
- Liste des Membres du Bureau-Directeur

Lomé, le 17 mars 1994

LE MINISTRE DE L'ADMINISTRATION
TERRITORIALE ET DE LA SECURITE,
Combévi Georges AGBODJAN

RECEPISSE DE DECLARATION D'ASSOCIATION
n° 390/MATS-SG-APA-PC

TITRE DE L'ASSOCIATION : "LIBERTE CLUB"
(L. C.)

SIEGE : LOME 51, Rue des cocotiers — Nyékonakpoè
BUTS : l'Association sportive "LIBERTE CLUB" a pour buts de :

- regrouper les jeunes ;
- les éduquer et de les informer sur les avantages de la pratique ;
- soutenir, encourager et contribuer à la formation de ses membres et enfin nouer des relations et des contacts avec d'autres sur le plan national et international.

P. J.

- Statut
- Liste des Membres du Bureau-Directeur

Lomé, le 23 Mars 1994

TERRITORIALE ET DE LA SECURITE,
LE MINISTRE DE L'ADMINISTRATION
Combévi Georges AGBODJAN

RECEPISSE DE DECLARATION D'ASSOCIATION
n° 248/MATS-SG-APA-PC du 18-2-94

Titre de l'Association : «VIE NOUVELLE INTERNATIONALE DU TOGO»

Siège : TSEVIE — Quartier AKAKPOKONDJI

Buts : l'Association Vie Nouvelle Internationale du Togo a pour buts de :

- former ses membres avec la parole de Dieu, la parole de la foi (Rom. 10,8)
- leur donner des armes spirituelles dont ils ont besoin pour être de vrais chrétiens et les aider à servir dans l'armée de Dieu avec efficacité et dans la puissance du Saint-Esprit (Eph. 6 : 10-18);
- former des jeunes pasteurs, Evangélistes, Maîtres, Diares et recycler les chrétiens pour la grande commission du Seigneur Jésus-Christ.

P. J.

- Statuts
- Liste des membres du Bureau directeur

Lomé, le 18 février 1994

Le ministre de l'Administration
territoriale et de la Sécurité
Combévi Georges AGBODJAN

RECEPISSE DE DECLARATION D'ASSOCIATION
n° 244/MATS-SG-APA-PC du 18-2-94

TITRE DE L'ASSOCIATION : REGROUPEMENT
DE JEUNES POUR LE DEVELOPPEMENT DU
MONDE RURAL" (R. J. D. M. R.)

SIEGE : LOME

BUTS : le Regroupement de Jeunes pour le Développement du Monde Rural a pour buts :

- de rassembler en son sein tous les jeunes du monde rural du pays sans aucune distinction
- de contribuer à la promotion et à la solidarité entre ses membres.

P. J.

- Statuts
- Liste des Membres du Bureau-Directeur

Lomé, le 18 Fév. 1994

LE MINISTRE DE L'ADMINISTRATION
TERRITORIALE ET DE LA SECURITE,
Combévi Georges AGBODJAN,

RECEPISSE DE DECLARATION D'ASSOCIATION
n° 247/MATS-SG-APA-PC du 18-2-94

TITRE DE L'ASSOCIATION : TOGO ENERGIE ET
ENVIRONNEMENT"
(T. E. E.)

SIEGE : TSEVIE

BUTS : l'Association Togo Energie et Environnement a pour buts de :

- sensibiliser les populations togolaises aux problèmes de l'énergie domestique et de l'environnement;
- les inviter à une prise de conscience relative à la dégradation de l'écosystème;
- les organiser et de les dynamiser pour une participation active à la promotion d'un éco-développement approprié dans le cadre d'un aménagement du territoire;
- rechercher et de mettre au point des technologies visant la gestion rationnelle des spéculations d'origine minérale, animale et végétale, et la lutte contre les pollutions et déchets de toutes origines.

P. J.

- Statuts
- Liste des membres du Bureau directeur

Lomé, le 18 février 1994

Le ministre de l'Administration
territoriale et de la Sécurité,
Combévi Georges AGBODJAN